

www.coebank.org

La CEB et l'intégration sociale

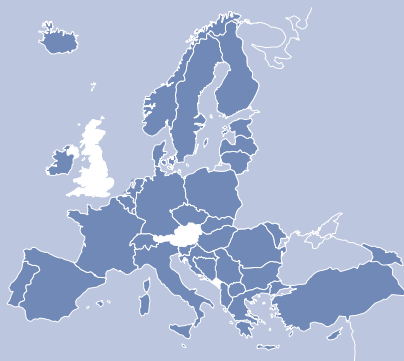


Turquie

Présentation de la CEB

La Banque de Développement du Conseil de l'Europe (CEB) est une banque multilatérale de développement réunissant 39 États membres. Placée sous l'autorité du Conseil de l'Europe, son objectif principal est de promouvoir la cohésion sociale. Elle utilise ses ressources et collabore avec d'autres organismes afin d'aider ses États membres à atteindre une croissance durable et équitable.

La CEB offre des services personnalisés à ses États membres, y compris des prêts et une assistance technique. Depuis sa création en 1956, la CEB a versé € 25 milliards de prêts. En 2006, la CEB a approuvé un total de € 2,5 milliards pour 37 projets distribués sur 18 pays, dont 9 d'Europe centrale et orientale.



Cette brochure décrit les interventions de la CEB en faveur du renforcement de l'intégration sociale dans ses pays d'intervention. Elle présente ses domaines de compétence et ses principales réalisations à ce jour dans ce domaine.

■ Les principes directeurs de l'action de la CEB

Le renforcement de l'intégration sociale est une des trois lignes d'action sectorielle de la CEB, avec le développement du capital humain et la gestion de l'environnement.

La CEB cherche à renforcer l'intégration sociale en s'attaquant aux racines de l'exclusion, par le financement de projets en faveur :

- des réfugiés, migrants et populations déplacées
- du logement pour les personnes à bas revenus
- de la création et du maintien d'emplois viables
- de l'amélioration des conditions de vie en milieu urbain et rural
- de l'amélioration des infrastructures des services publics administratifs et judiciaires.

Réfugiés, migrants et personnes déplacées

Depuis sa création en 1956, la CEB a financé des projets visant à résoudre les problèmes auxquels sont confrontés les réfugiés, les migrants et les populations déplacées en Europe.

La CEB finance également des projets en faveur des populations considérées comme vulnérables, telles que :

- les personnes vivant en dessous du seuil de pauvreté
- les enfants abandonnés et les enfants risquant la marginalisation/l'exclusion sociale
- les personnes handicapées
- les minorités ethniques.

Les projets éligibles dans ce secteur comprennent :

- la construction et la réparation de structures d'accueil (tels les centres d'accueil, les logements sociaux provisoires et permanents)
- les programmes de médecine préventive et curative
- l'éducation et la formation professionnelle
- les infrastructures techniques et les équipements de base nécessaires aux besoins immédiats des populations victimes de situations exceptionnelles.

La CEB et l'intégration sociale



Croatie

Logement pour les personnes à bas revenus

La CEB finance des projets destinés à fournir un logement décent aux personnes à bas revenus.

Les projets éligibles peuvent viser l'accès à la propriété, le logement locatif ou les infrastructures connexes (telles que l'adduction d'eau, l'approvisionnement en électricité et en gaz, la collecte et le traitement des eaux usées et des déchets solides, les locaux commerciaux, les aires de jeux) et peuvent aussi couvrir les besoins de l'habitat rural (limité à la résidence principale dans le cadre d'exploitations agricoles à caractère familial).

La CEB retient les critères de revenu, les caractéristiques physiques des logements et les conditions d'achat et/ou de vente appliqués au niveau de chaque État membre ou de la région de l'État membre qui accueille le projet, en vertu des dispositions législatives ou réglementaires en vigueur.

Création et maintien d'emplois viables

La CEB cherche à promouvoir la création et le maintien d'emplois viables en facilitant l'accès au crédit des entreprises à des fins d'investissements productifs. Les bénéficiaires éligibles aux financements de la CEB dans ce secteur comprennent les micro, les petites et les moyennes entreprises (PME), ainsi que des entités exerçant une activité artisanale ou des entreprises familiales qui pratiquent régulièrement une activité économique.

La CEB se conforme à la définition des PME applicable dans l'État membre accueillant le projet. En l'absence de définition, celle de l'Union européenne s'applique (c'est-à-dire moins de 250 employés salariés ; un chiffre d'affaires annuel inférieur ou égal à € 50 millions ; un bilan annuel inférieur ou égal à € 43 millions ; la part du capital social détenue par une organisation indépendante de la PME ne doit pas dépasser 25% du capital total de la PME).

Pour être éligibles à un financement de la CEB, les projets doivent concerner des investissements fixes ou d'équipements de production, y compris sous forme de leasing, permettant la création et/ou le maintien d'emplois permanents et/ou saisonniers. Les programmes de microcrédit destinés aux micro-entreprises sont également éligibles.

Amélioration de la qualité de vie en milieu urbain et rural

La CEB cherche à améliorer la qualité de vie en milieu urbain et rural dans les régions défavorisées. La CEB favorise une approche intégrée pour le renouveau urbain et rural et les stratégies de développement, par exemple celles qui combinent des projets de logements sociaux et des investissements dans des infrastructures publiques et sociales connexes.

En milieu urbain	Projets associés à des quartiers dégradés ou à des villes manquant d'infrastructures urbaines ou d'équipements sociaux et culturels.
En milieu rural	Projets situés dans des régions : <ul style="list-style-type: none">• à faible densité de population, ou• dans lesquelles l'agriculture, la sylviculture, l'aquaculture et la pêche, telles que définies par la législation nationale sont les principales activités économiques.

La CEB peut financer des projets, via des entités publiques au niveau national ou local, comprenant la construction ou la réhabilitation d'infrastructures associées à la réhabilitation urbaine et à la modernisation rurale, comme :

- le développement de zones industrielles
- les services tels que l'adduction d'eau potable, l'approvisionnement en gaz et en électricité, les égouts, le traitement des déchets solides et liquides
- l'infrastructure et la maintenance du réseau routier
- les réseaux de transports locaux en milieu rural
- les équipements éducatifs et médicaux de base
- les centres socioculturels ou sportifs tels que les aires de jeux, les espaces verts, les parcs d'exposition, les théâtres et les bibliothèques
- les réseaux d'irrigation en milieu rural.

Infrastructures des services publics administratifs et judiciaires

Depuis juin 2006, la CEB peut financer des projets de construction et de réhabilitation d'infrastructures, ainsi que la transformation de bâtiments en locaux destinés à un usage public, en particulier les services publics administratifs et judiciaires.

"l'ex-République yougoslave de Macédoine"



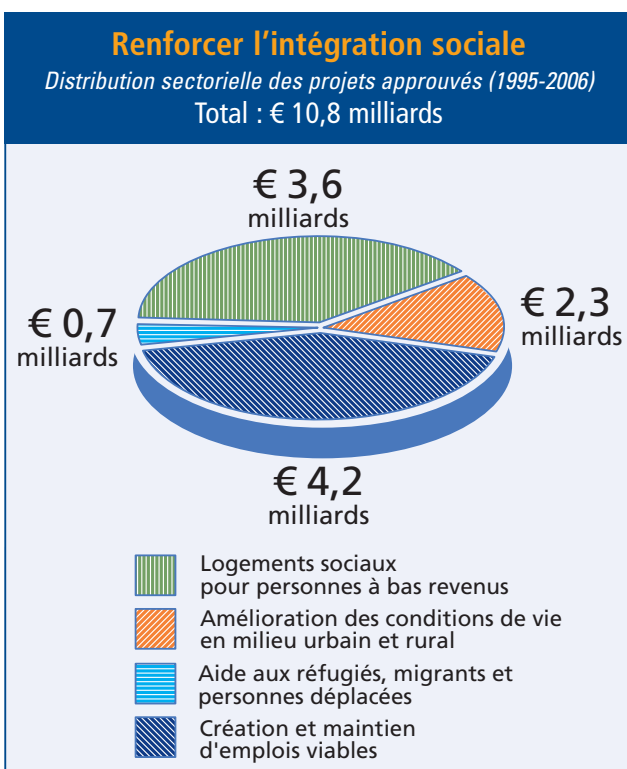
Les projets dans ce secteur devront nécessairement concerner des bâtiments destinés à être rattachés à l'administration nationale, régionale ou locale, ou d'agences techniques dans lesquelles celles-ci ont une participation majoritaire.

■ Réalisations à ce jour

En 2006, la CEB avait approuvé un montant cumulé de **€ 21 milliards** de prêts pour des projets visant à renforcer l'intégration sociale, soit 59% du montant total des projets approuvés depuis la création de la CEB en 1956.

Entre 1995 et 2006, le montant cumulé des projets approuvés en faveur de cette ligne d'action sectorielle s'est élevé à **€ 10,8 milliards** (soit 47% du total des projets approuvés au cours de la même période), dont **€ 8,2 milliards** ont été décaissés.

Pour la seule année 2006, le montant des approbations de projets a été de **€ 1,4 milliard**.



■ Les financements de la CEB

Afin de répondre à la nature spécifique de chaque projet auquel elle contribue, la CEB propose des conditions financières flexibles à long terme à ses 39 États membres, à leurs autorités régionales ou locales ainsi qu'à des institutions financières publiques ou privées. A cet égard, la CEB accorde des prêts à long terme allant jusqu'à 20 ans, à des taux d'intérêt intéressants et souvent assortis d'une période de franchise, ce qui reflète son statut d'institution à but non lucratif.

La CEB finance jusqu'à 50% des coûts totaux éligibles des projets. Cependant, dans le cas des pays d'Europe centrale et du Sud-Est, cette proportion peut être plus élevée s'agissant d'emprunts publics et lorsqu'il s'agit de projets dont les retombées sociales sont particulièrement marquées. Les coûts d'investissement non financés par la CEB peuvent être couverts par les budgets publics, les prêts octroyés par d'autres institutions financières, les Fonds structurels et de cohésion de l'UE, des dons, des subventions ou les propres ressources des bénéficiaires finaux.

Les prêts sont octroyés en fonction de critères techniques et sociaux précis et conformément aux règles de passation des marchés publics. La CEB assiste les emprunteurs dans la préparation du projet et des demandes de prêt, lorsque cela s'avère nécessaire.

■ Activités complémentaires de la CEB

En complément de ses opérations traditionnelles de financement de projets, la CEB cherche à améliorer la qualité des projets actuels et futurs, grâce à des évaluations ex post qui lui permettent d'évaluer les retombées sociales de ses projets suite à leur achèvement.

Les dernières publications dans le domaine du logement social comprennent :

- En 2004, un rapport intitulé *Social housing in South Eastern Europe - Solving a puzzle of challenges* a été publié en coopération avec la Banque mondiale.
- En 2005, l'étude *Trends and progress in social housing reforms in South Eastern Europe* a été publiée en coopération avec la **Commission économique des Nations Unies pour l'Europe** (CEE-ONU) et le Conseil de l'Europe.



Italie



Finlande



Roumanie



La CEB et l'intégration sociale

■ Renforcement de l'intégration sociale : exemples de projets de la CEB

Les projets suivants illustrent la diversité des interventions de la CEB à ce jour dans le cadre de cette ligne d'action sectorielle :

RÉFUGIÉS, MIGRANTS ET PERSONNES DÉPLACÉES

- Bosnie-Herzégovine** Réhabilitation de quelque 1 100 maisons endommagées pendant la guerre pour faciliter le retour de près de 4 500 personnes déplacées intérieurement, vivant dans des centres collectifs et d'autres lieux d'hébergement, contribuant ainsi à la stabilisation du processus de retour.
- Espagne** Programmes de crédits visant à renforcer la cohésion sociale en facilitant l'accès au crédit immobilier pour des populations immigrées en situation régulière.
- Hongrie** Projet pour l'intégration sociale des Roms (logement social et éducation). L'objectif est d'améliorer les conditions de logement social, de promouvoir l'éducation et la mobilisation sociale, permettant ainsi une intégration durable des familles Roms vivant aujourd'hui dans des quartiers séparés et des logements de mauvaise qualité.

LOGEMENT SOCIAL ET INFRASTRUCTURES ASSOCIÉES

- Danemark** Projet réalisé par les autorités locales danoises pour la construction et la rénovation de logements sociaux publics destinés aux personnes âgées, répartis sur l'ensemble du pays.
- Pologne** Construction et modernisation de près de 12 500 unités de logements sociaux destinées à des familles à bas revenus. Cela permettra à plus de 40 000 personnes d'accéder à un logement social locatif.
- Portugal** Construction de logements sociaux et rénovation d'unités existantes par des organismes de logement social (villes, agences municipales, coopératives et associations) et des entrepreneurs privés.
- Roumanie** Programme de logement social à grande échelle, ciblant les jeunes et les familles à bas revenus, pour la fourniture d'environ 22 000 unités de logements sociaux.

CRÉATION ET PRÉSERVATION D'EMPLOIS VIABLES

- Nouveaux États membres de l'UE** Microcrédits à des PME à travers l'assistance à des établissements de crédit situés dans huit des nouveaux États membres de l'UE pour les aider à développer leurs opérations de prêts aux PME.
- Pays baltes** Programmes de crédits pour le soutien à l'entrepreneuriat féminin dans les pays baltes.
- Turquie** Financement d'investissements productifs mis en œuvre par des PME existantes ou nouvellement créées à travers le pays.

AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE VIE EN MILIEU URBAIN ET RURAL

- Finlande, Norvège et Suède** Plusieurs programmes de crédits pour des investissements en matière d'infrastructures municipales, réalisés par des communes ou des fédérations de communes et des entreprises sous contrôle municipal.
- Hongrie** Financement d'investissements municipaux afin d'améliorer la qualité de vie des habitants.
- Pologne** Construction et/ou réhabilitation d'infrastructures publiques urbaines dans la ville de Varsovie et ses 18 districts.
- Roumanie** Projet cofinancé avec la Banque mondiale pour favoriser la mise en œuvre de sous-projets à petite échelle, consacrés à la réduction de la pauvreté et au développement d'une approche communautaire dans des communautés rurales démunies du pays.

Banque de Développement du Conseil de l'Europe (CEB)

Direction Générale des Prêts - Département des Projets
55, avenue Kléber - 75116 Paris, France
Tel: +33 (0)1 47 55 55 00 / Fax: +33 (0)1 47 55 37 52
www.coebank.org